

## Index de rémunération 2024 entre les femmes et les hommes

Conformément aux dispositions de l'article L132-9 du Code Général de la Fonction Publique, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (CCPEIF) publie ses résultats, relatifs à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes sur l'année 2023, sous forme d'un index de l'égalité professionnelle, ainsi que les actions mises en oeuvre pour supprimer, le cas échéant, les écarts constatés.

Cet index est calculé sur une base de 100 points répartis sur 4 indicateurs, assortis d'une pondération et d'un barème.

## Il sert à mesurer :

- 1-l'écart globlal de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires
- 1-l'écart globlal de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels sur emploi permanent si l'effectif comprend au moins 10 hommes et 10 femmes
- 2-l'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes, si l'effectif comprend au moins 10 hommes et 10 femmes promus,
- 3-le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmis les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Les résultats concernant la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France sont les suivants :



## CC DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

